

Fraternité



M. MOLLET RUDY 339 RUE DU QUARTIER NEUF 59231 GOUZEAUCOURT

Références à rappeler

numéro identifiant 5415009E

CAMBRAI, le 13 juin 2024

Votre contact en direct

049jennifer.lefebvre01@francetravail.net

RELEVE DE SITUATION DU 29/05/2024

PERIODE DU 01/05/2024 AU 31/05/2024 (31 jours)												
Mai 2024	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							31	528,24				528,24
Allocations dues (1)									528 24			

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Montant net social*	(5) Prélèvements	(6) Montant réglé (1+2+3-5)	(7) Sommes trop perçues
528,24	0,00	0,00	528,24	0,00	528,24	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 € calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.francetravail.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

*Le montant net social correspond au montant des revenus à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité. Il est calculé à partir du revenu brut, duquel sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le mode de calcul du montant net social et son usage sur le site du Ministère chargé des Solidarités « solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social ». Le montant net social de l'ensemble de vos revenus est accessible sur le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr ».

Références à rappeler numéro identifiant

5415009E

FRANCE TRAVAIL HAUTS-DE-FRANCE

Références à rappeler

numéro identifiant 5415009E

REGLEMENT DU 03/06/2024

Règlement de 528,24 euros par virement bancaire au nom de M. MOLLET RUDY

Domiciliation: FR7630003033300XXXXXXXXXXX83 SOGEFRPP

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/05/2024

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 08/03/2024 : 85 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 297

Allocation brute d'un montant journalier de 17,04 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 29,90 Euro.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.francetravail.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).